



COMMUNIQUE DE PRESSE

## SYNGENTA ET AMOEBA LANCENT UNE PHASE DE RECHERCHE CIBLEE DANS LES PRODUITS DE BIOCONTROLE

**Chassieu (France), le 16 avril 2020 - AMOEBA (FR0011051598 - AMEBA)**, producteur d'un biocide biologique, capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de tests, annonce la signature d'un contrat de transfert de matériel (« Material Transfer Agreement ») avec Syngenta, leader mondial dans la recherche de solutions novatrices en semences et protection des cultures.

### Développer des solutions plus respectueuses de l'environnement

Face à la demande croissante de solutions efficaces et durables pour prévenir et endiguer les maladies fongiques, Syngenta va tester, sous différentes formulations, le lysat d'amibe *Willarta magna C2c Maky* développé par Amoeba.

La solution de biocontrôle, élaborée par Amoeba, sera intégrée dans un protocole ambitieux d'essais conduits par Syngenta, sur plusieurs sites et parcelles d'expérimentation, à travers l'Europe.

Cette phase de recherche, menée par Syngenta et Amoeba, pourrait favoriser, si elle est concluante, le développement commercial de nouvelles solutions alternatives de biocontrôle.

*« L'intérêt croissant pour notre solution de biocontrôle se concrétise, depuis plusieurs semaines, à travers l'annonce de plusieurs partenariats d'évaluation de notre lysat d'amibe. L'agrochimie moderne doit trouver de nouvelles alternatives face à des pathogènes de plus en plus résistants aux pesticides et antifongiques. Nous avons su démontrer, à travers des essais propriétaires, l'efficacité de notre solution sur le mildiou de la vigne, de la pomme de terre et la rouille de la féverole. Ces nouveaux partenariats, noués avec des spécialistes mondiaux permettront à Amoeba d'élaborer de nouvelles formulations et d'élargir le spectre des applications possibles »* explique Fabrice Plasson, Président Directeur Général d'Amoeba.

Amoeba rappelle que la société est toujours en phase de tests sur ses applications biocide et biocontrôle et ne commercialise à ce jour aucun produit.

### A propos de Syngenta

Syngenta est une entreprise leader dans le secteur de l'agriculture. Notre ambition est de contribuer à la sécurité alimentaire mondiale tout en prenant soin de la planète. Nos technologies permettent à des millions d'agriculteurs de mieux utiliser les ressources agricoles disponibles. Par nos capacités scientifiques de premier plan et nos solutions novatrices pour les cultures, nous visons à améliorer la durabilité, la qualité et la sécurité de l'agriculture. Nos 28 000 collaborateurs œuvrent dans plus



de 90 pays pour transformer la manière de cultiver les plantes. Par le biais de partenariats et du Good Growth Plan, nous nous engageons à améliorer la productivité des exploitations agricoles, à prévenir la dégradation des sols, à améliorer la biodiversité et à revitaliser les communautés rurales.

Pour en savoir plus, consultez [www.syngenta.com](http://www.syngenta.com) et [www.goodgrowthplan.com](http://www.goodgrowthplan.com).



### A propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Mds€ (3). A terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux Etats-Unis, Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-biocide.com](http://www.amoeba-biocide.com).

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedomia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

### Contacts:

#### Amoéba

Valérie FILIATRE  
Directeur Général Adjoint  
04 26 69 16 00  
[valerie.filiatre@amoeba-biocide.com](mailto:valerie.filiatre@amoeba-biocide.com)

#### Calyptus

Relations investisseurs & Presse  
Grégory BOSSON / Mathieu CALLEUX  
01 53 65 37 90 /91  
[amoeba@calyptus.net](mailto:amoeba@calyptus.net)

### Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de référence d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 Avril 2019 sous le numéro D19-0383 et le prospectus visé par l'AMF le 16 janvier 2020 sous le numéro 20-011 disponible sur le site Internet d'AMOÉBA ([www.amoeba-biocide.com](http://www.amoeba-biocide.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.